



# COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

Paris le 7 janvier 2010

## **La concertation à Paris, vu du XVI<sup>e</sup> arrondissement, à l'attention de la Plateforme.**

En 2003, la ville de Paris s'est portée candidate pour accueillir les JO de 2012.

Plusieurs associations du XVI<sup>e</sup> puis de Boulogne et enfin de Neuilly se sont rassemblées au sein de la Coordination pour se concerter avec la ville puis avec le GIP 2012 afin de limiter les dommages que le projet olympique pouvait provoquer au Bois de Boulogne.

Le 25 novembre 2003 la mairie signait une charte du développement durable du Bois avec toutes les communes riveraines. Ce document prévoyait, au sein de son Conseil Consultatif, une concertation avec les associations concernées.

Ce conseil ne s'est réuni qu'une fois jusqu'à ce jour, pour entendre la ville exposer un projet d'aménagement du bois sans aucune concertation.

Entre temps elle a accordé un permis de construire à LVMH pour un centre culturel privé de 12000 m<sup>2</sup> et de 46 m de haut dans le Jardin d'Acclimatation ; là encore un contentieux se développe au lieu d'une concertation.

Dans le cadre des JO de 2012 la FFT a tenté d'accaparer 8 hectares du Bois pour une extension à laquelle nous nous sommes opposés. L'échec de la candidature de Paris a enterré ce projet.

Il ressort actuellement place de la porte d'Auteuil et nous nous y opposons toujours ; mais des solutions de délocalisations hors Paris sont également étudiées, peut être grâce à notre vive opposition. Mais jamais aucune concertation avec la Ville n'a eu lieu.

Sous le fallacieux prétexte que le projet de restructuration du stade Jean Bouin était approuvé par tous lors de la candidature pour les JO de 2012, la Ville veut démolir et reconstruire ce stade en chassant les actuels usagers au nombre de 5000 au profit d'une équipe de rugby professionnelle le Stade Français. Un lourd contentieux se développe entre les associations et la Mairie qui n'a jamais « concerté ».

Enfin pour essayer de freiner les appétits constructifs de la ville dans les zones vertes inconstructibles du Bois et de ses abords, nos associations ont réussi à faire annuler par la Cour Administrative d'Appel les dispositions du PLU de Paris qui violaient la protection du Bois.

Où est la concertation promise par la Ville dans le cadre de la démocratie locale participative ?

Le Président  
François Douady

**Regroupement d'associations parisiennes et franciliennes de défense de l'environnement**  
Créée le 27 mai 2004 - Agréée « environnement » le 2 juin 2008 -  
Siège social : 83 avenue Mozart 75016 Paris  
- Tel: 01 42 88 41 04 - e-mail : frdouady@hotmail.com